Résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter

Municipalité		2
Ville de WESTMOUNT		
Me Martin St-Jean		
	Greffier ou secrétaire-trésorier	
atteste que :		
à la suite de la procédu	ure d'enregistrement relative :	
□ au règlement ✓ à la résolution		2018-01-16
Adopt	ion de la résolution finale - PPCMOI projet du 500 Cla	Numéro
ayant pour titre : Moore	ion de la recolation initiale. En emer projet da ecc eta	
	2	
A) le nombre de personnes habiles à voter établi est de :		1 356
		Nombre
B) le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de :		
		127 Nombre
C) le nombre de demandes faites est de :		
		85 Nombre
Par conséquent, je déc	dare que :	
r ar oonocquent, je dee	naro que .	
le règlement	✓ la résolution	2018-01-16 Numéro
✓ est réputé(e) app	prouvé(e) par les personnes habiles à voter;	
un scrutin reterei	ndaire doit être tenu.	
Lecture faite à	l'hôtel de ville de Westmount ce	29 Janvile 20/8 à 19 h 15 Date Heure
	Endroit	Date Heure
Signature		
	A	
	Greffier ou secrétaire-trésorier	2018 01 29 année mois jour
SP-1 2 (10-10) 5		diffee filolo jour

SR-1.2 (10-10)

Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, articles 555 et 556